

Bureau de VENTE : rue Centrale, 34

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

—

Alsace-Lorraine

L'AGRICULTURE EN ALSACE.

M. Ch. Grad vient de publier une étude sur « l'Alsace, sa situation et ses ressources, au moment de l'annexion. »

Je révélerai dans cette étude ce qui concerne la science agricole.

La densité de la population y est très grande; elle est en moyenne de 129 habitants par kilomètre carré, ce qui fait que le sol est partout mis en culture. Il n'y a que sur les terrains communaux qu'on puisse trouver quelques taches marécageuses ou tourbeuses. Les jachères ont des longtemps disparu, laissant leur place aux pommes de terre, aux herbes. Dans les districts les plus riches, l'assolement triennal a été remplacé par la culture alternée. Le froment et l'orge succèdent au tabac, au colza, au pavot, au lin. Le sarrazin, le seigle, les céréales pauvres se voient très-peu.

Le bétail n'est pas encore ce qu'il devrait être; les chevaux sont trop petits; la population bovine, composée de races principalement suisses, donne 64 têtes de gros bétail par 100 hectares de terres cultivées ou de prairies dans la Basse-Alsace, cinquante-trois dans la Haute-Alsace. En Angleterre, la proportion n'est que de trente huit; mais il y a en Alsace beaucoup de bêtes de trait dans le nombre, au lieu qu'en Angleterre il n'y a que des bœufs à l'engrais, et des vaches laitières et des élèves. De plus, les bœufs anglais sont bien plus pesant que les alsaciens.

Le pavot, le colza, la cameline rendent en moyenne, de 500 à 600 fr. par hectare; le chanvre, le lin donnent annuellement 19 quintaux de filasse valant 1,000 fr.; l'hectare de tabac donne 1,800 à 2,000 kilogrammes de feuilles qui se vendent 1,200 à 1,300 fr. Le houblon donne 2,600 fr. par hectare, ce qui laisse un bénéfice net de 1,000 à 1,200 fr. en moyenne. La garance rapporte encore davantage. L'hectare livré à ces cultures industrielles donne, en moyenne, 500 à 700 fr. de salaires aux ouvriers agricoles par an, et les travaux sont répartis sur tous les mois de l'année.

« Voici les chiffres qui expriment la production totale de l'agriculture alsacienne: pour un territoire de 861,846 hectares, on trouve 143 millions pour les produits végétaux et 46,400,000 pour les produits animaux, en tout 190,000 millions de francs. Ces chiffres représentent le produit brut. La main-d'œuvre y entre pour 70 millions; on déduisant tous les frais généraux et autres, on trouve un revenu net de 62 fr. dans le Bas-Rhin et de 47 fr. dans le Haut-Rhin. Ces chiffres sont supérieurs à ce que l'on trouve en Angleterre et en Saxo, où l'agriculture est si avancée. Si le revenu net n'est pas plus élevé encore, c'est parce que la main-d'œuvre est très-élevée dans les cultures industrielles, mais une somme de 70 millions de salaires annuels contribue encore à augmenter la richesse. »

M. Grad évalue à 8 ou 10 0/0 en moyenne le bénéfice du capital engagé dans les cultures industrielles, tabac, houblon, garance, vigne. Pendant les trente dernières années, le froment a gagné 18 0/0 en surface, le bled des terres a gagné de 35 0/0 et les salaires de 40 0/0.

La vigne occupe 25,000 à 26,000 hectares de terrain; donc elle diminue plutôt qu'elle n'augmente en étendue, par suite de la concurrence des produits lorrains et de ceux du Midi. Le produit brut de l'Alsace est de 1,000 à 1,500 fr.; qui laissent 8 0/0 au capital.

Il y a 20,000 à 25,000 familles qui vivent dans le vignoble. Les forêts couvrent 295,250 hectares, dont 78,870 à l'Etat, 158,690 aux communes et 70,790 aux particuliers. Un tiers est en plaine, le reste sur la montagne.

Le génie militaire a longtemps empêché l'ouverture des routes dans le grand massif des Vosges; depuis quelques années, les chemins sont devenus plus nombreux et l'exploitation est plus facile. Depuis 1791, le domaine forestier a été réduit de 10 0/0 environ, surtout dans la partie qui appartient à l'Etat, lequel a diminué sa superficie d'un tiers. Un hectare planté de sapins et d'épicéas peut valoir, dans les plus belles parties, jusqu'à 50,000 fr.; un tronç séculaire vaut jusqu'à 200 fr.

La monographie de M. Grad est très complète; je ne parlerai pas des autres parties, qui ne tombent point sous la compétence de ce compte rendu scientifique. Nous voudrions seulement encourager M. Grad à réunir ses travaux divers sur l'Alsace; à y ajouter une partie géologique et une partie historique, peu détaillée, mais conçue surtout au point de vue de la formation et du développement de la race. Il aura fait alors une œuvre très complète et d'un caractère très scientifique.

On sait que cinq grands forts sont en construction à Strasbourg sur la rive gauche de la Rhin. En ce moment les officiers de génie prussiens sont occupés à déterminer aussi sur la rive droite du Rhin, dans le grand duché de Bade, le terrain qui devra être compris dans le rayon de la grande place de guerre.

Nous empruntons à la Gazette officielle de Strasbourg les informations suivantes sur ces travaux projetés :

Trois nouveaux forts seront construits :
1. Entre Sandheim et Eckartsweier ;
2. Sur la Kintzig, en aval de Neumuhl, vers Kork ;
3. Près d'Auenheim, près du Rhin, en aval de Kehl.

Le périmètre sur lequel s'élèveront ces ouvrages n'a pas moins de quatre lieues, et comprendra les localités badoises suivantes : Kehl (ville et village), Neumuhl, Sandheim, Bodelsheim, Auenheim et Quersbach.

Ces forts feront de Strasbourg une des places les plus fortes du monde, comme on s'en convaincra en jetant un coup d'œil sur la carte.

NOUVELLES ET BRUITS

On sait que M. Thiers a chargé M. Odilon Barrot de la préparation d'un projet relatif à l'institution d'une seconde chambre.

Ce projet est prêt, et copie en a été adressée à M. le président de la République.

On croit que M. Odilon Barrot doit sous peu se rendre à Trouville, pour y conférer de ce projet avec M. Thiers.

A propos de la création d'une nouvelle chambre, l'Evénement dit que deux systèmes sont en présence :

1. La section en deux chambres de l'Assemblée nationale. Ce système est presque celui de M. Marcel Barthe, qui propose, nous l'avons déjà dit, la création d'une commission de révision, avec cette différence que M. Marcel Barthe demande une commission renouvelable tous les trois mois, tandis que dans le système de M. Thiers, la seconde chambre aurait une durée au moins égale à celle de l'Assemblée.

2. L'élection d'une seconde chambre par les conseils généraux. Ce serait plus grave. Pourrait M. Odilon Barrot préconiser ce mode de

formation. Le gouvernement a décidé, au dire de l'Evénement, que les deux systèmes seraient mis à l'étude par le conseil d'Etat.

La Patrie signale comme très-sérieux le bruit suivant lequel M. d'Arnim se serait arrêté dans son voyage et aurait reçu ordre de rallier Versailles, ou, pour mieux dire, Trouville, en vue de négociations nouvelles qui seraient ouvertes pour l'évacuation partielle de nos départements, c'est-à-dire pour la réduction successive de l'armée d'occupation, proportionnellement au paiement de l'indemnité de guerre. On ajoutait que M. de Rémusat devait accompagner M. d'Arnim à Trouville.

Ainsi qu'une dépêche nous l'annonçait hier, M. Victor Lefranc est revenu de Trouville à Paris.

M. de Gontaut-Biron, qui était en congé depuis la fin juin, est revenu des eaux de Schwalbach pour prendre les dernières instructions de M. Thiers avant de retourner à son poste à Berlin. M. de Gontaut est reparti hier de Trouville.

Le comte d'Harcourt est arrivé jeudi soir à Paris, venant de Londres.

Tous les journaux s'occupent et se préoccupent de l'entrevue des trois empereurs; à Versailles et à Trouville, on ne s'en émeut guère.

D'après des informations prises à bonne source, M. Thiers envisagerait l'événement avec une sécurité entière et même avec une certaine satisfaction.

La Epoca de Madrid du 8 dit que M. Martos doit faire, sous peu, une excursion en Normandie, en compagnie de M. Olzagaz, pour rendre visite à M. Thiers pendant son séjour à Trouville.

Le voyage aura lieu dès que M. Moret sera de retour des eaux de Vichy et après que M. Olzagaz aura présenté ses respects au roi, à Saint-Sébastien.

M. de Vogüé, que la session du conseil général du Cher vient d'appeler de Constantinople à Bourges, retournera-t-il à son poste?

C'est une question. Quoique de simple étiquette, son départ avec le sultan a pris un caractère d'importance assez grave.

Il ne faut du reste pas oublier que Constantinople est un poste des plus envieux. Déjà plusieurs démarches pressantes ont été faites, dit-on, pour obtenir, avant même qu'elle fût ouverte, la succession de M. de Vogüé.

Un journal attribue tout l'incident à une indisposition subite qui aurait forcé M. de Vogüé à s'asseoir devant sa Hauteuse et à violer sur ce point l'étiquette de la cour ottomane.

Les nouvelles de M. Thiers sont excellentes.

Le président se porte à merveille; en dépit du temps, qui continue d'être mauvais, l'air de la mer lui fait beaucoup de bien. Aussi ne songe-t-il pas à quitter le chalet Gordier, qui qu'il en dise le Daily Telegraph et quel que soit le nombre, — véritablement considérable, — de ses visiteurs.

L'emplacement pour les exercices de tir est enfin arrêté. Les pièces seront placées derrière l'hôtel des Roches-Noires, où un terrain a été préparé à cet effet. Les projectiles seront lancés dans la mer.

Voici quelques détails sur les expériences : La batterie se compose de quatre pièces, une de quatre et une de sept nouveau modèle, se chargeant par la culasse, ainsi qu'une de sept en acier, puis une pièce de 12 ancien modèle. M. Thiers a fait faire devant lui les simulacres des manœuvres de tir de ces pièces, puis s'est fait expliquer par le commandant de la batterie les différents systèmes d'obturation dans la charge par la culasse, il a fait cesser pendant quelques instants les travaux de terrassement pour permettre aux artilleurs de se reposer. Le président semblait prendre un grand intérêt à ces manœuvres et lui-même, avec sa canne, indiqua les points de jalonnement pour la direction du tir. Le point de mire est une barque mouillée au large, à deux mille mètres de la pointe de Benerville et porte un pavillon rouge.

Pendant que M. Thiers s'occupait de cette affaire, un Anglais faisait le croquis de la scène, il a pris M. Thiers au moment où le président examinait le détail des pièces et se tenait le corps penché, le poing gauche sur la hanche et la main droite appuyée sur sa canne.

M. Thiers ne prend pas de bains. La température est devenue trop froide.

Nous croyons être certain, dit l'Opinion nationale, que M. Thiers viendra à Paris lundi et repartira mardi soir pour Trouville.

Judi a eu lieu à Paris, à l'Eglise des Missions étrangères, une touchante cérémonie : la bénédiction qui précède le départ des missionnaires pour le Japon, le Cambodge, la Cochinchine.

Parmi les douze néophytes, il s'en trouvait un que Paris élève à bien connu, il y a quelques années : M. le comte de Mibau.

L'Opinion nationale considère comme positive la démission de M. Espivent, général commandant à Marseille.

La séance d'installation du conseil d'Etat a eu lieu hier.

A une heure moins un quart, M. le garde des sceaux arrivait à l'hôtel de la rue Grenelle-Saint-Germain et prenait place, peu de temps après, au fauteuil présidentiel.

La séance a été ouverte par un discours de M. Dufray, suivi d'une réponse de M. Odilon Barrot, vice-président.

A une heure et demie la séance était levée.

Le Mémorial de la Loire publié, à propos des élections municipales qui vont avoir lieu à Roanne, le teneur du mandat exigé des candidats. En tête des conditions figure le mandat impératif. Les candidats devront s'engager en outre à faire tout leur possible pour obtenir la nomination des maires et de ses adjoints par le conseil municipal; une police unique nommée par le conseil municipal et placée sous sa direction; l'enseignement laïque et gratuit à tous les degrés et obligatoire au premier; l'interdiction dans les écoles communales de tout enseignement religieux; la séparation des églises et de la commune et l'interdiction de toute manifestation en dehors des temples; l'abolition du cumul des mandats.

Le consistoire de l'Eglise réformée de Nîmes a pris la décision suivante relativement à celles qui ont été prises par le synode général des églises réformées de France. « Le consistoire, s'en référant d'ailleurs à ses précédentes délibérations sur ce sujet, ne saurait considérer comme valables les décisions dogmatiques du

synode de 1872, et réservant pour l'avenir tous les droits qui découlent du principe protestant, demande que dans tous les cas, le projet de loi organique élaboré par le synode soit soumis à l'avis des conseils presbytéraux et des consistoires intéressés. »

Les débats de l'affaire du comité de la direction du canal de Suez, contre MM. Breton et Morellet, membres du conseil d'administration, et MM. Charles de Lessops et Pinet, rédacteur en chef et gérant du Canal des deux Mers, se sont terminés hier. Après la réplique de M. Sédard et Jules Favre, le tribunal a remis à huitaine pour prononcer son jugement.

La grave question de savoir si les chemins de fer sont tenus de pourvoir, par des mesures sérieuses et efficaces, à la sécurité des voyageurs, va enfin recevoir une solution judiciaire. M. Constantin James ayant actionné la compagnie de Lyon comme responsable de la tentative d'assassinat dont il a été l'objet. L'affaire sera appelée mercredi à la 4^e chambre, présidée par M. Hanin. M. Le Berquier plaidera pour M. Constantin James, et M. Perronne pour le compte du chemin de fer.

M. le comte de Chambord, qui avait fait rentrer des appartements à Genève, vient de faire savoir qu'il ne compte se rendre dans cette ville qu'à l'automne prochain.

Les derniers rapports parvenus au ministère de l'intérieur, sur la situation de l'Algérie, en donnent les meilleures nouvelles.

Le calmo continue à régner dans les trois provinces. Les derniers travaux de la moisson s'achèvent et le versement des impôts arabes se continue sans difficultés.

Il règne toujours, cependant, une certaine émotion dans le M'ab; mais les mouvements des rebelles se produisent dans une région si éloignée que leur influence sur la tranquillité du pays ne saurait être considérée comme présentant un danger immédiat.

Dans la province d'Oran, les relations de nos populations du Ouest et du sud-ouest avec le Maroc continuent d'être bonnes. Depuis deux mois, dix-huit caravanes marocaines sont venues se livrer à des transactions commerciales sur nos marchés de la division d'Oran. La vente des grains prend une importance considérable sur les marchés de la lisière du Tell.

Craindre une comète, allons donc!

M. W. de Fonvielle prend à tâche dans le journal le Soir de rassurer les esprits crédules que les sinistres prédictions de M. Plantamour et de la Bohémie ont troublées. La terre, dit-il, n'a rien à craindre du choc d'une comète. L'air est d'après lui un organe admirable de protection, une cuirasse plus solide que si elle était en acier trempé, car les plus solides boulets célestes viennent s'y aplatis, s'y briser, s'y faire digérer. Ils ne sauraient y pénétrer que mis en poussière, triturés, machés, masqués comme jamais morceaux de viande cuite ne l'a été par nous avant d'être introduit dans notre estomac.

Nous laissons la parole à M. de Fonvielle :

Chaque jour notre terre rencontre des milliers de petits mondes, soit des débris de planètes usées, soit de la matière pour en fabriquer de nouvelles. Dans ces cas, la terre ne pardonne point : elle absorbe et avale tout ce qu'elle trouve. Elle avale tout indistinctement et sans faire le moindre choix : Poche toujours qui en prend un : c'est toujours autant d'encaissé. On peut la comparer à une baignoire qui, couvrant les océans avec la vitesse d'un nuage, arracherait un morceau de tous les poissons, de tous les insulaires qu'elle choquerait en passant.

J'étais un jour dans un train express; je me rendais à Aubin. Nous sentimes un choc à peine appréciable.

C'était une voiture de pierres qui s'était trouvée sur la voie et que le mécanicien avait balayé rien qu'en forçant sa vapeur.

Si nous avions marché moins vite, nous étions perdus. Mais comme nous marchions très-vite, nous avions été sauvés aux dépens de la voiture mal apprise et des chevaux qui la traînaient. Il n'y avait que le charretier qui, quoique seul occupé, avait trouvé le moyen de s'échapper. Il faudrait une bien grosse charrette de pierres pour que notre terre sortit de ses rails célestes et ne la lançât point à cent mille mètres de kilomètres.

Nous sommes un peu dans ces grands chocs, mais il ne se rend pas.

Il remplit le vide produit par la secousse et les débris du globe incoordonné tombent à la surface de la terre dans un état à faire pitié. Quelque dur que soit le visiteur, il est perdu comme l'a été le bolide de Saint-Amand du Lacret, dont M. Daubré parlait lundi dernier à l'Académie.

Notre atmosphère a pour ainsi dire des dents terribles, qui usent et dévorent tout, et auxquelles un globe d'acier massif ne saurait résister.

Les corps que leur mauvaise chance conduit sous nos pas sont réduits en poussière ou en fumée. Tout ce qui n'est point rejeté dans les espaces célestes est définitivement absorbé.

La terre, dis-je un philosophe, est un grand animal qui se débale lui-même. Cette expression est si faite pour nous, qu'elle nous vient à l'esprit, et qu'elle nous fait rire, et qu'elle nous fait manger et digérer les autres moutres par le pain, et qui, de plus, quelquefois, fait de très bons déjeuners.

On ne voit disparaître ainsi des blocs qui avaient un kilomètre de rayon, pesant plus de tonnes que nous n'aurons payé de francs aux Prussiens. Les restes de ces grands cadavres célestes, tués par un soufflet de la terre, ont été réduits plus tard. Ils ressemblaient à de petites montgolfières.

Le courageux et savant Suédois Norderstål vient d'en rapporter, du Groenland, des échantillons pesant vingt ou trente tonnes ! Le Français Bompard a observé un banc d'étoiles filantes qui tombaient dans la guele de la baignoire céleste aussi drues qu'un banc de lavages.

Tous ces faits sont incontestables, il est évident que la plus formidable comète ne saurait nous faire ombre. Comment voudrait-on que notre globe ait à craindre quelque chose du contact d'un corps léger qui laisse filigrane la lumière du soleil mieux que la boule d'un condenseur. Une comète, s'est si peu solide, qu'on en a vu qui se coupaient en deux d'elles-mêmes, comme si elles avaient en leur sein un fil de fer qui se rompt.

Craindre une comète, allons donc ! Notre globe en a bien vu d'autres depuis qu'il tourne autour du soleil ! Il ne s'en porte pas plus mal, qu'un oiseau prétend qu'il a attrapé quelque chose par la queue, et qu'il est en train de perdre sa végétabilité.

Le vieux vagabond qui nous porte si gaillardement doit même trouver ces mondes diaphanes d'autant plus substantiels. Evidemment, il n'est pas nourri par du subtil, mais il n'est pas nourri, pour tout dire, par du solide. C'est ce qu'il faut se rappeler, car il n'y a rien de plus solide que le monde, et qu'il n'y a rien de plus solide que le monde, et qu'il n'y a rien de plus solide que le monde.

Un Manteau d'abeilles.

La Voix du Luxembourg raconte un fait très-curieux, sans précédent peut-être dans l'histoire de l'apiculture :

M. Busch, propriétaire à Fond-de-Haut, près de Florenville, se promenant, par hasard, sur la route qui longe le bois à proximité de sa maison, aperçut un essaim d'abeilles sur une branche volante, très-élevée, d'un gros chêne.

M. Busch laisse aux abeilles le temps de bien se pelotonner, va chercher une ruche et revient avec M. Lejeune, garde forestier à Mogues, et le bûcheron Guio.

Ce dernier monta sur l'arbre, frappa la branche à coups redoublés de maillet, mais ne parvint qu'à faire tomber la ruche de l'essaim.

M. Busch lui fit passer une petite scie, la branche tomba; mais, au grand étonnement des spectateurs, voilà toutes les abeilles qui se relèvent en un véritable tourbillon et vont s'abattre comme une trombe sur la tête de Guio, perché sur la branche tronquée, à quarante-cinq pieds au-dessus du sol. Une terrible agression s'empare de M. Busch et Lejeune : Guio, pris de vertige et percé de mille dards, ne va-t-il pas se précipiter en bas?

Mais le pauvre garçon, en bras de chemise, la tête seulement enveloppée d'un mouchoir bariolé, fait appel à toute sa prudence, à toute son énergie, laisse l'essaim se reformer en deux longues pelotes pendantes à chaque côté de sa tête et, à moitié aveuglé par les insectes qui lui couvrent la figure et presque tout le corps, il opère sa descente avec des précautions inouïes, pour ne pas froisser et exciter les abeilles collées sur ses jambes, son ventre, ses bras, sa poitrine et sur la branche le long de laquelle il glisse.

Enfin, Guio arrive à terre recouvert d'un manteau d'abeilles, les tempes ornées de deux énormes guirlandes d'insectes qui ondule au gré des inflexions de la tête; il présentait un aspect indescriptible.

Comment faire pour le débarrasser de cette immense multitude de bêtes qui se mettront à genoux, lui plaça la ruche sur les épaules, la tête entièrement prisonnière; mais ces maudits insectes ne se dépeçaient pas de prendre possession du nouveau palais qu'on leur offrait, et le pauvre jeune homme, les bras fatigués de maintenir ainsi la ruche, ne pouvait rester plus longtemps dans cette position.

On courut chercher une chaise au village. Guio s'assit, et les deux coudes appuyés sur le dos de celle-ci, précaution nécessaire, car ce ne fut qu'au bout de trois heures que le héros de cette aventure fut mis en liberté. Sans la joie folle qu'il témoignait par ses cris, ses sauts, ses gambades, sa course virevoltante à travers les buissons, prouvant quelles poignantes angoisses il avait ressenties pendant cette longue et rude épreuve.

Chose extraordinaire, providentielle, il n'avait pas reçu une seule piqûre!

ÉTRANGER

CLÔTURE DU PARLEMENT BRITANNIQUE

Londres, 10 août, 3 h.

La clôture du parlement a eu lieu à deux heures.

Le discours du trône loue l'assiduité des membres du parlement. Il annonce que le différend avec l'Amérique, provenant de la représentation des demandes pour dommages indirects, a été apaisé par la déclaration spontanée des arbitres, laquelle est entièrement d'accord avec les vues que la reine a exposées au commencement de la session.

Le Canada a adopté les mesures nécessaires pour l'exécution du traité de Washington en ce qui concerne le Canada.

Le roi manifeste sa satisfaction de ce que les clauses du traité n'offrent plus d'obstacles à la conclusion des deux nations.

Parlant de la dénonciation du traité de commerce avec la France, le message constate que la France a exprimé le désir de communication ultérieure.

Dans toute la correspondance qui aura lieu sur ce sujet, la reine sera guidée par sa profonde sollicitude des regards aux justes demandes des sujets anglais, et les sentiments amicaux qui unissent depuis si longtemps les deux pays et par la conviction des avantages moraux et matériels qui doivent résulter de relations libres entre eux.

La reine exprime sa satisfaction pour la conclusion du traité d'extradition avec l'Allemagne.

Le gouvernement a pris des mesures pour résoudre plus efficacement la question du commerce des esclaves sur la côte orientale d'Afrique.

La reine a consenti avec empressement à l'établissement d'un gouvernement responsable dans la colonie du cap de Bonne Espérance.

Elle a vu avec plaisir les additions principales faites par le parlement aux lois du pays. Les discours énumèrent les différentes mesures votées, et constata la tranquillité et la prospérité croissantes de l'Irlande, ainsi que l'état florissant des finances.

Le message conclut en demandant aux chambres de s'associer à la reine dans ses sentiments de gratitude pour tous les bienfaits accordés par le Tout-Puissant et d'en implorer avec elle la continuation.

LE PERCEMENT DU SAINT-GOTHARD.

Une dépêche télégraphique nous a annoncé hier que le directeur du Saint-Gothard venait de conclure la convention relative à la construction du grand tunnel et de concéder cette entreprise à M. Louis Favre, entrepreneur à Genève.

Nous lecteurs savent aussi déjà que la concession a été déposée un cautionnement de 8 millions de francs, à titre d'une solidité incontestable.

D'après le Journal de Genève, les conditions du traité sont les suivantes :

Dans sa convention avec la compagnie, M. Favre a fait des prix si favorables que, même dans le cas où il serait nécessaire de revêtir le tunnel de maçonneries, sur de plus grandes étendues que ne le prévoyait la conférence internationale, le total des frais de construction du grand tunnel ne s'élèverait qu'à la somme relativement faible de 50 millions (tout compris, même les frais d'administration générale, les travaux préparatoires, les frais de matériel, de location, etc.). C'est une économie de 10 millions nets par les prévisions.

M. Favre se charge entièrement de l'entreprise à ses risques et périls, et contre bonification des prix prévus par la convention pour chaque mètre de travail accompli. Par particulier, l'entrepreneur prend à son compte toutes les difficultés imprévues qui pourraient surgir dans le cours du percement du tunnel, soit par suite de la nature des rochers qui composent l'intérieur de la montagne, soit par le fait d'une affluence extraordinaire des eaux.

M. Favre prend l'engagement d'achever le tunnel dans toutes ses parties en huit ans, à partir du jour de la ratification de la convention par le conseil fédéral.

La compagnie, de son côté, s'engage à lui payer une prime de 3,000 fr. par chaque jour gagné sur ce délai, tandis que M. Favre doit à son tour, en déduction de 5,000 fr. pour chaque jour de retard pendant les six premiers mois, et de 10,000 fr. par jour de retard pendant les six mois suivants.

Au cas où le retard dans la construction arriverait à un an, la concession de M. Favre serait périmée et son cautionnement appartenirait à la compagnie. Si les travaux n'avaient pas été terminés, l'entreprise serait adjugée, à temps donné, non par le conseil fédéral, mais par la compagnie elle-même, et de continuer elle-même les travaux ou de les remettre entre les mains d'un tiers. En cas de contestation à cet égard, le conseil fédéral prononcerait au dernier ressort après avoir entendu des experts, tandis que ce serait le tribunal fédéral qui serait nanti, dans le cas où il s'agirait de prononcer sur des indemnités réclamées par la compagnie pour fait de retard.

Enfin, le cas où la compagnie, d'après la déclaration du conseil du Gothard du 27 avril 1871 et la décision du conseil fédéral du 3 novembre 1871 concernant la ratification des statuts de la compagnie, pourrait être tenue d'acquiescer, en tout ou en partie, les machines et engins qui ont été em-

ployés au percement du Mont-Cenis, M. Favre devra remplir cette obligation sans pouvoir prétendre à une indemnité de ce chef. La compagnie se réserve aussi le droit de faire entrer le personnel technique qui a été employé au Mont-Cenis pour moeller dans les droits et obligations qui précèdent, et cela de telle sorte que, s'il était fait usage de cette faculté par la compagnie, le personnel technique en question et M. Favre seraient solidement engagés vis-à-vis de la compagnie. Diverses clauses prévoient l'arrangement qui devra intervenir, dans ce cas, pour assurer la marche rapide des travaux, ainsi que la solution qui serait donnée aux difficultés éventuelles. La compagnie devra, du reste, si elle veut user du droit ci-dessus, le notifier à M. Favre dans les quatre semaines qui suivront la ratification de la convention par le conseil fédéral.

Dans le cas où la mort surprendrait l'entrepreneur avant l'achèvement du tunnel, la convention demeure néanmoins en vigueur, et ses héritiers succèdent à ses droits et obligations; mais, dans ce cas, les héritiers auraient à désigner, d'accord avec la compagnie, un homme du métier pour continuer la construction du tunnel, d'après les prescriptions de la convention.

Si, dans le délai d'un mois, cette désignation n'avait pu être opérée d'un commun accord et qu'un retard plus long fut préjudiciable à la continuation active des travaux, — point sur lequel, en cas de contestation, le conseil fédéral aurait à prononcer — la compagnie serait autorisée à faire elle-même le choix nécessaire et cela pour tout le temps durant lequel ne s'accomplirait pas l'accord entre elle et les héritiers de M. Favre.

Il est stipulé que toutes les contestations qui pourraient surgir, pour quelque motif que ce soit, entre les contractants, seront portées devant le tribunal fédéral, jugeant en première et en dernière instance, pour autant que ce tribunal peut en connaître d'après la constitution et la législation fédérales; les contestations qui ne pourraient rentrer sous sa compétence seront soumises, en première et dernière instance, à la cour suprême de Lucerne.

L'un des principaux concurrents de M. L. Favre était la Société italienne de lavori pubblici, de Turin. Cette société demandait neuf ans pour la construction du tunnel, tandis que M. Favre n'en réclame que huit et elle ne voulait pas se soumettre à la condition que son cautionnement serait perdu pour elle dans le cas où le retard dans l'achèvement des travaux arriverait à une année pleine. Enfin, les devis étaient supérieurs de 12 millions 1/2 à ceux de M. Favre.

M. DE BISMARCK CONDAMNÉ PAR CONTUMACE

On écrit de Berlin au journal le Nord :

Un jugement rendu par le tribunal de notre ville a produit une profonde sensation à cause de la personne de l'accusé. Un ancien officier du Schleswig-Holstein a intenté un procès au chancelier de l'empire, à cause des droits à une pension qui lui reviendrait pour ses services militaires; le prince de Bismarck ayant transmis la cause à la chancellerie, qui a choisi comme mandataire un de nos avoués, le plaigant et le mandataire de la chancellerie se présentèrent au jour fixé devant le tribunal.

Lorsque ce dernier voulut plaider pour son mandant, l'officier s'y opposa par ce motif que ce n'est pas la chancellerie, mais le prince de Bismarck qui est en cause; car, d'après les lois de l'empire, c'est le chancelier et non la chancellerie qui représente le fisc de l'empire, et le prince de Bismarck ne s'étant pas fait représenter par une personne juridique compétente, il demanda la condamnation de celui-ci par contumace. Le tribunal, reconnaissant la jessée de l'observation, a dit droit et condamné le prince. Le prince ayant interjeté appel, on attend avec impatience les arrêts des cours de deuxième et troisième instance, d'autant plus qu'il s'agit d'une question de principe.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

La justice en zig-zag.

Paris, 9 août.

Jules Favre a donc été réélu membre du conseil de l'Ordre. Le scrutin de mardi lui a donné 145 voix sur 363 votants. Vous avez dit en mentionnant cette nouvelle qu'il n'était peut-être pas étranger à ce succès électoral. Sans exagérer la portée de l'év

Arrondissement de Lyon.

Mardi, 20 août 1872, 1^{er} arrondissement de Lyon, à 8 heures du matin, au palais Saint-Pierre.

Mercredi, 21 août 1872, 2^e arrondissement de Lyon, à 8 heures du matin, au palais Saint-Pierre.

Jeudi, 22 août 1872, 3^e arrondissement de Lyon, à 8 heures du matin, au palais Saint-Pierre.

Vendredi, 23 août 1872, 4^e arrondissement de Lyon, à 8 heures du matin, au palais Saint-Pierre.

Vendredi, 23 août 1872, Limonest, à 3 heures du soir, à Limonest.

Samedi, 24 août 1872, 5^e arrondissement de Lyon, à 8 heures du matin, au palais Saint-Pierre.

Lundi, 26 août 1872, 6^e arrondissement de Lyon, à 8 heures du matin, au palais Saint-Pierre.

Lundi, 26 août 1872, Villeurbanne, à 3 heures du soir, à Villeurbanne.

Mardi, 27 août 1872, Vaugneray, à 8 heures du matin, à Vaugneray.

Mardi, 27 août 1872, Saint-Symphorien-sur-Coise, à 2 heures du soir, à Saint-Symphorien-sur-Coise.

Mercredi, 28 août 1872, Saint-Laurent-de-Chamousset, à 9 heures du matin, à Saint-Laurent-de-Chamousset.

Mercredi, 28 août 1872, l'Arbresle, à 2 heures du soir, à l'Arbresle.

Jeudi, 29 août 1872, Mornant, à 9 heures du matin, à Mornant.

Jeudi, 29 août 1872, Saint-Genis-Laval, à 2 heures du soir, à Saint-Genis-Laval.

Vendredi, 30 août 1872, Condrieu, à 7 heures 1/2 du matin, à Condrieu.

Vendredi, 30 août 1872, Givors, à midi, à Givors.

Samedi, 31 août 1872, Neuville, à 9 heures du matin, à Neuville.

Arrondissement de Villefranche.

Mardi, 20 août 1872, Anse, à 10 heures du matin, à Anse.

Mercredi, 21 août 1872, Belleville, à 11 heures du matin, à Belleville.

Jeudi, 22 août 1872, Beaujeu, à 11 heures du matin, à Beaujeu.

Jeudi, 22 août 1872, Monsols, à 2 heures du soir, à Monsols.

Vendredi, 23 août 1872, Lamure, à 1 heure du soir, à Lamure.

Samedi, 24 août 1872, Bois-d'Oingt, à 11 heures 1/2 du matin, à Bois-d'Oingt.

Lundi, 26 août 1872, Villefranche, à 11 heures du matin, à Villefranche.

Mardi, 27 août 1872, Tarare, à 1 heure du soir, à Tarare.

Mercredi, 28 août 1872, Amplepuis, à 11 heures 1/2 du matin, à Amplepuis.

Jeudi, 29 août 1872, Thizy, à midi, à Thizy.

CHRONIQUE

Au moment de terminer le journal, nous recevons une dépêche qui annonce que M. Cantonnet, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé préfet du Rhône.

Nos lecteurs se souviendront que nous avons annoncé dans notre numéro d'avant-hier que, selon toutes probabilités, c'était sur ce nom que s'arrêterait le choix du gouvernement.

M. Cantonnet est un des rares fonctionnaires du 4 septembre qui ont été maintenus en place par le gouvernement de M. Thiers.

Il est remplacé dans les Pyrénées-Orientales par M. Babaud-Larivière, dont on parlait également pour le Rhône, et qui est aussi un ancien préfet du 4 septembre.

Ajoutons que, si nous en croyons le *Franchais*, la préfecture du Rhône avait été offerte à M. Herold, qui n'aurait pas cru devoir l'accepter.

Voici une bonne nouvelle pour les musées de province. L'excellent moyen dont il s'agit était depuis longtemps arrêté en principe, mais on vient d'en régler par le détail l'exécution.

Parmi les richesses du musée du Louvre se trouvent, comme on sait, quantités d'objets en double et en triple exemplaire, et d'autres, bien que d'un mérite incontestable, ne sont pourtant ni assez beaux, ni assez intéressants pour figurer à côté des chefs-d'œuvre de l'art, et que d'ailleurs le manque de place ne permettrait jamais d'installer dans les galeries du Louvre.

Ces ouvrages, parmi lesquels on compte 885 tableaux, une grande partie des meilleurs maîtres des écoles française, italienne et flamande, vont être répartis entre les musées de province.

Lyon, dont les collections sont classées dans la première catégorie de cette répartition artistique, partagera 282 tableaux avec Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Rennes, Rouen et Toulouse.

Ces œuvres de maître, auxquelles l'administration des Beaux-Arts fait subir en ce moment quelques réparations jugées indispensables, seront, immédiatement après, remises aux soins des musées.

Les objets d'art d'autre nature, terres cuites, statues antiques et modernes, émaux, antiquités égyptiennes, vases de diverses époques, au nombre de 2,574, seront à leur tour l'objet d'une distribution qui sera entreprise immédiatement après l'enlèvement et le départ des peintures.

La préfecture nous communique une circulaire de M. le général Vinoy, grand chancelier de la Légion d'honneur, relative à la souscription instituée pour reconstruire le palais de l'Ordre.

Au 1^{er} avril dernier, les sommes recueillies dépassaient 700,000 fr.; mais quelques journaux ayant annoncé très-malheureusement que la souscription était close, les versements s'arrêtèrent tout à coup.

M. le grand chancelier eut beau faire paraître dès le 8 avril une note rectificative, la souscription ne s'est relevée que lentement, et au 15 juillet elle n'était encore montée qu'à 750,000 fr.

Pour parfaire l'œuvre, il reste à recueillir 300,000 fr.

Le bruit répandu que la souscription était épuisée, a produit chez M. le grand chancelier une certaine cause qui a influé sur le résultat actuellement atteint. Beaucoup de légionnaires n'ont pu verser leur solde; le retard involontaire apporté dans le paiement des traitements de la Légion d'honneur a souvent paralysé les meilleures dispositions. Cette cause va disparaître; à l'heure du 1^{er} septembre, les sommes qui restent dues sur l'année 1871 sont entièrement payées. Très-prochainement les légionnaires appartenant aux armées de terre et de mer recevront le premier semestre de l'année 1872, et, à l'avenir, les paiements se succéderont sans interruption aux époques réglementaires.

Les membres de l'Ordre, mieux favorisés sous le rapport de la fortune, qui ont déjà souscrit, offrent de nouveau leur concours. De simples militaires abandonnent une portion considérable de leur faible pension.

Le grand chancelier a donc la ferme espérance que les membres de l'Ordre qui n'ont pas encore souscrit répondront avec empressement à son dernier appel.

L'exécution de Bernard aura peut-être été la dernière exécution publique.

Les scandales récents produits à l'occasion de l'œuvre lugubre de la justice ont, paraît-il, attiré l'attention du gouvernement, et on se serait au point d'exhumer un arrêté qui depuis deux ans attend la lumière.

En effet, quelques jours avant le 4 septembre, à en croire le *Gaulois*, M. Claude, le chef du service de sûreté, avait été chargé par M. Piétri, alors préfet de police, de lui faire un rapport sur les modifications à apporter aux derniers moments d'un condamné à mort.

Le rapport fut fait, et son auteur demanda la suppression de la camisole de force; en outre, que le condamné ait les cheveux coupés dès sa sortie de la cour d'assises; enfin que l'exécution ait lieu dans la cour de la prison même.

Au moyen de ces différentes modifications proposées, on arrivait à abrégier de moitié, c'est-à-dire de plus de quinze minutes, la durée du temps nécessaire aux derniers apprêts.

Ce rapport fut suivi d'un arrêté conforme, rendu par le préfet de police et approuvé par l'impératrice régente. Les événements en empêchèrent la publication.

Aujourd'hui on serait décidé à appliquer désormais ces mesures.

On a reconnu aussi, paraît-il, que des inconvénients graves résultaient de la nécessité de faire faire voyager l'exécuteur des hautes œuvres et l'instrument du supplice, et il est sérieusement question de la nomination de nouveaux exécuteurs.

Six ressorts de cour d'appel, et non pas quatre, comme il avait été dit primitivement, seraient désignés pour être le siège de ces fonctionnaires : Rouen, Rennes, Bourges, Grenoble, Toulouse et Aix.

Nous avons dernièrement parlé d'une inspection qui se commence dans les manufactures des tabacs qu'aurait motivée les plaintes sur la qualité des tabacs et des cigares, et surtout la diminution de la consommation.

Aujourd'hui, on assure qu'il est très-sérieusement question de ramener le prix du tabac de régime à des taux plus modérés. Il y a eu déjà à ce sujet divers pourparlers entre le ministre des finances, le directeur des douanes et le directeur des tabacs.

Cette mesure serait considérée comme seule capable de réduire la fraude qui s'opère dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour.

Heureux fumeurs ! comme on s'occupe d'eux...

L'institution nationale des Sourds-Muets de Paris va ouvrir la sixième année scolaire de son cours public d'orthophonie pour le traitement des vices de la parole et du bégaiement.

Ce cours, créé par décision ministérielle en faveur des personnes de l'un ou de l'autre sexe affectées de bégaiement ou d'un vice de la parole, et confié à M. Emile Colombat (de l'Isère), officier d'académie, professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation de Paris, a lieu les lundis et jeudis, à sept heures du soir, d'octobre à juillet inclusivement.

Les demandes en autorisation de le suivre gratuitement sont reçues à la direction de l'institution nationale des Sourds-Muets, rue Saint-Jacques, 254, à Paris.

Encore la fête des Ecoles ! On se souvient peut-être que M. Estienne, fermier du parc, refusa de prêter ses pelouses aux ébals des élèves des écoles municipales. Mais en vérité ces écoles pouvaient-ils donc s'arrêter à une telle opposition ? Le mauvais vouloir d'un fermier de la ville pouvait-il être un obstacle à l'éclat de cette solennité ? On passa outre.

Six tonneaux, avec le personnel nécessaire à la distribution, de la liqueur, furent installés dans une prairie. M. Estienne a fait un procès à la ville.

Après avoir constaté que la ville avait violé le droit de son fermier et entièrement oublié ses obligations de bailleur, le tribunal, à l'audience d'hier, a prononcé une condamnation s'élevant à 450 fr., 350 fr. pour dégâts causés et 100 fr. à titre de dommages-intérêts.

Les Frères de la doctrine chrétienne de Lyon réclament leurs appointements échus depuis le 4 septembre 1870.

Nous avons déjà parlé de ce procès et annoncé que la ville opposait aux demandeurs l'exception d'impotence. Hier la première chambre du tribunal a rejeté cette exception et ordonne que l'affaire serait plaidée au fond à l'une des plus prochaines audiences.

Immédiatement après, M. le président a prononcé un jugement très-longueuement motivé, accueillant la demande formée par M. Brac de la Perrière contre l'Etat français. La question de ce procès, ainsi que nous l'avons déjà dit plusieurs fois, était de savoir si les propriétaires sur les terrains desquels on a élevé des travaux de défense préventifs ont droit à une indemnité, alors même que l'état de siège a été déclaré. Le tribunal civil a refusé de voir dans ces ouvrages constructifs, hors la présence de l'ennemi, des faits de guerre, des cas de force majeure, et en conséquence il a condamné l'Etat à payer à M. Brac de la Perrière une somme de 36,000 fr. pour dommages causés à sa propriété de la Malprière.

Cette décision sera sans aucun doute déferée à la cour. Si le principe, qu'elle consacre, était maintenu par la cour d'appel et la cour de cassation, l'Etat devrait indemniser toutes les propriétés qui se trouvent dans une situation analogue, et l'ensemble de ces indemnités ne s'élèverait pas à moins de 150 millions, d'après l'estimation du ministère de la guerre.

Le conseil de guerre a condamné avant-hier deux gardes mobiles du Rhône à cinq ans de détention avec la dégradation militaire pour desertion devant l'ennemi.

Ces deux soldats avaient déserté de Belfort. Arrêtés à Clerval ils furent ramenés à Lyon et on les incorpora dans la 3^e légion où ils restèrent jusqu'à la fin de la guerre.

On se souvient que la 3^e légion ne fit pas campagne.

Un de nos confrères publie une communication des plus curieuses si on peut la croire entièrement vraie.

Un ancien zouave 3^e régiment, M. Louis Reynaud racontait qu'à Versaille, pendant la guerre, il lui est arrivé de trouver dans la rue le propre chien de M. de Bismarck, une petite bête que son maître aimait beaucoup, et qui s'était égarée dans cette résidence nouvelle.

M. Reynaud, qui était à Versailles sous un déguisement, l'aurait pris, gardé, et offert publiquement, par l'organe du *Progrès* de Lyon, de le rendre à son ancien possesseur contre la libération de deux de nos villes occupées.

Il devient excessivement dangereux de s'aventurer la nuit dans certains quartiers de notre ville.

Avant-hier soir, M. L., qui demeure rue

Bugeaud, rentrait tranquillement chez lui en revenant du Grand-Théâtre, quand tout à coup il fut assailli par trois individus et une femme.

Pendant que l'un lui serrait la gorge, les autres exploiraient ses poches et le dévalisaient complètement : sa montre, sa chaîne, son porte-monnaie, sa tabatière, son portefeuille et son couteau étaient expropriés en un instant.

M. L., croyait en être quitte à ce prix, et n'ayant plus rien à confier à ses agresseurs, se préparait à rentrer chez lui, quand ceux-ci, qui semblaient satisfaits, le ressaisirent, et, comme il pleuvait à verse, lui arrachèrent son parapluie, puis ils se retirèrent, s'abritant tous les quatre tant bien que mal, pendant que M. L., mouillé jusqu'aux os, regagnait son domicile en grelottant.

M^{me} Ernst vient de partir pour Uriage, où elle a été appelée pour donner une séance. Elle reviendra aussitôt après à Lyon, où sa troisième et dernière conférence aura lieu vendredi prochain 16 août.

A en croire la *Comédie politique* d'hier, M. Francès, ancien secrétaire commissaire de police politique sous l'empire, arrêté au 4 septembre sur un ordre signé Baudy, serait dans l'intention d'intenter à l'ex-membre du Comité de salut public, un procès en dommages-intérêts.

Augustine est là...! Augustine arrive. A Metz, dans la nuit du 5 au 6 août, on a observé une lumière boréale, après la disparition de laquelle on a vu à la même place une étoile avec une queue de comète.

Que se passera-t-il le lundi 12 août ? Question de vie et de mort.

Le *Progrès* et le *Courrier de Lyon* reçoivent tous deux des lettres par lesquelles les habitants du quartier Saint-Irénée se plaignent amèrement que l'administration municipale ait décidé, d'une façon qui paraît aujourd'hui irrévocable, l'aliénation du jardin de Choulans.

On ne voit pas en effet la nécessité qu'il y avait à laisser dévaster d'abord puis à supprimer ce jardin qui est le seul dans ce quartier et dont le prix de vente ne représentera pas certainement l'utilité et l'agrément qu'il donnait aux habitants.

Les lettres dont nous parlons relèvent toutes deux d'un fait qui aurait s'il est vrai, une certaine gravité. Les affiches annonçant la vente n'auraient été apposées qu'à l'extrémité opposée de la ville : à la Guillotière et aux Brotteaux.

Le *Courrier* et le *Progrès* insistent l'un et l'autre avec raison pour qu'il soit sursis, s'il en est encore temps, à cette solution définitive jusqu'à ce qu'on ait pu au moins étudier et débattre publiquement la question.

Trois de nos anciennes connaissances, M^{mes} de Taisy, Sorandi et Dartaux sont engagées au théâtre royal de la Monnaie, à Bruxelles, où elles vont débiter prochainement.

A en croire un de nos confrères M^{me} Céline Montaland toucherait pour chaque représentation de la *Châte blanche* deux cents francs.

Nous croyons le chiffre fort exagéré. Si nous ne nous trompons pas M^{me} Montaland est payée par soirée à raison d'environ 75 francs seulement. C'est encore beau d'ailleurs, et malgré les qualités visibles de cette artiste, on peut trouver la rémunération suffisante.

Le rédacteur du *Maudit*, condamné récemment à 6 mois de prison, avait demandé, assure le *Petit Lyonnais*, un délai pour se constituer prisonnier.

Ce délai lui a été refusé.

La *République républicaine* a été acquittée hier en cour d'assises.

Les ouvriers sabotiers de Lyon sont en grève dans la plupart des ateliers. Ils demandaient une augmentation de 30 c. par douzaine.

L'épée d'honneur offerte par les souscripteurs lyonnais au colonel Benoit sera, paraît-il, placée quelque temps dans une des vitrines de l'Exposition.

Lyon devient le but de courses gigantesques.

Dernièrement c'était un vélocipédiste et de Rouen en neuf jours. Voici aujourd'hui un tournoi non moins intéressant :

Un des membres de la société des Régates d'Oxford, lord John Macaulay, l'un des plus riches gentlemen du Royaume-Uni, vient de porter un défi à un Français, M. Guyenet, ancien officier de marine, vainqueur lui-même de plusieurs courses célèbres.

Il s'agit de se rendre de Paris à Lyon en dix jours et quelques heures.

C'est le pont Némours qui a été désigné comme but de cette course nautique, à laquelle doivent assister des délégations des sociétés de France et d'Angleterre.

Le yacht que monte M. Guyenet porte le nom de *Phébé*, celui de M. Macaulay s'appelle le *Rapide*.

C'est mercredi que ces messieurs sont partis du pont de la Concorde. Ils doivent donc être à Lyon samedi matin.

L'enjeu est de dix mille francs.

Le troisième sous-comité du bureau de bienfaisance du 1^{er} arrondissement de Lyon s'est réuni vendredi 9 courant, à trois heures, à la mairie, sous la présidence de M. Blanc, conseiller municipal, officier de l'Etat-civil.

A l'ouverture de la séance, tous les membres présents se sont vivement associés à un hommage rendu à la mémoire de feu M. S. Macé, leur ex-vice-président, par M. Blanc. Il a été décidé que l'expression des sentiments manifestés par le président de la réunion serait inscrite sur le registre des délibérations du sous-comité et communiquée à l'honorable famille de ce regretté collègue.

Continuant son ordre du jour, le sous-comité a nommé vice-président M. Louis.

M. Bouchard a bien voulu accepter les fonctions de secrétaire.

La plupart des individus compromis dans les insurrections de Lyon, Marseille, Saint-Etienne, le Creusot, etc., et condamnés par contumace, sont réfugiés à Genève, notamment Chol, ex-commissaire central à Lyon; Tissot Joannin et Bergeron, ex-membre du comité de Salut public et de la ligue du Midi; Tassel et Bourret, signataires des affiches insurrectionnelles du 30 avril; Bruyat, balancier, 10, chemin des Sources, à Plai, Valais, l'un des instigateurs de l'assassinat du commandant Arnaud; Guittat, gérant du *Cri du peuple lyonnais*; Dumay, ex-maire du Creusot, rue Sismondi, 5; Gaffiot, ex-officier de paix de la même ville, actuellement membre du conseil d'ad-

ministration de la *Marmite sociale*; Serdey, Rousset et Faure dit Cou-Tordu, compromis tous les trois dans l'assassinat du préfet de l'Espece et condamnés par la cour d'assises de Riom à la déportation dans une enceinte fortifiée.

La Compagnie P.-L.-M. organise pour le 14 un nouveau train de plaisir de Paris à Lyon; cette fois le train aura été annoncé assez tôt pour être connu de la foule des Parisiens qui désirent voir l'Exposition de Lyon, et probablement il amènera dans notre ville un nombre bien plus grand de voyageurs que le dernier.

D'un autre côté, la Compagnie ayant sans doute écouté les plaintes générales motivées par le bref séjour accordé par elle aux voyageurs du dernier train, leur permettra cette fois de résider 5 jours à Lyon.

Le train de plaisir annoncé pour le 14 ne retournera en effet à Paris que le 19 août.

Il est à désirer, autant pour la ville de Lyon que pour l'Exposition, que ces trains de plaisir se multiplient et que la Compagnie P.-L.-M., imitant celle des Dombes, organise des voyages à prix réduits sur tout son parcours et dans tout le rayon de notre ville.

Il est à désirer surtout que les Compagnies donnent des facilités plus grandes aux habitants du Midi qui, n'ayant, pour la plupart, pas vu, à cause de la grande distance, l'Exposition de 1867, voudront tous voir l'Exposition de Lyon.

Encore un tamponnement ! Celui-là heureusement n'a pas eu de conséquences graves, mais il prouve une fois de plus avec quelle insouciance les compagnies de chemins de fer traitent les malheureux voyageurs.

Lundi, le train qui part de Lyon à cinq heures du matin pour arriver à Tarare à huit heures, reçut l'avis à la gare de Lozanne d'avoir à ralentir sa marche, car il avait devant lui un train de marchandises chargé outre mesure. Malgré toute la prudence du mécanicien, la locomotive heurta, sous un tunnel, le train signalé; deux wagons du train de marchandises furent brisés; quant au train de voyageurs, il éprouva une telle secousse que plusieurs personnes furent contusionnées.

Quelles que soient les causes de cet accident, il faut reconnaître que la compagnie en avait parfaitement prévu la possibilité.

D'ailleurs la vie des voyageurs est si peu de chose pour nos grandes compagnies.

Ne les voit-on pas tous les jours lancer sur les voies, au risque d'occasionner les plus graves accidents, des trains dont le tonnage et le nombre des wagons dépasse de beaucoup les limites autorisées par les règlements.

Si nous sommes bien renseignés, le train tamponné lundi se trouvait dans ces conditions.

L'Exposition de Lyon, comme toutes celles qui l'ont précédée, devra se clore par la remise solennelle des récompenses aux exposants.

L'administration de M. Tharel prépare déjà à cette occasion une grande fête où la musique aura naturellement un rôle important. Nous avons annoncé déjà que M. Ambroise Thomas compose une marche à grand orchestre, qui sera jouée pour la première fois.

M. Mangin, notre chef d'orchestre, veut paraître, rivaliser avec son illustre confrère parisien et travaille à une grande cantate intitulée : *La Reine des peuples ou les conquêtes du travail*, dont la première exécution aura lieu également à cette occasion. Cette cantate alternera à deux voix (ténor et soprano) à deux chœurs intermédiaires, plus un grand chœur final. Les paroles sont dues à un homme de lettres lyonnais.

Le sujet est, ainsi que le titre pourrait le faire deviner, la France reprenant par le travail son rang à la tête des nations.

M. FERRAND, négociant à Lyon, qui aurait fait des fournitures au 27^e régiment de ligne, est invité à passer à la mairie centrale de Lyon (bureau n° 1 du secrétariat général) pour une communication qui l'intéresse.

Une mise à pied de huit jours est infligée au sieur Chaize (Jean-Baptiste), cocher de la voiture de place n° 102, pour refus de conduire un voyageur.

Une mise à pied de quatre jours a été infligée au sieur Dutruc (Claude), cocher de la voiture de place n° 185, pour insulte envers un voyageur.

La sagesse des nations a formulé sur le mois d'août une foule de maximes et de dictons en vers plus ou moins harmonieux. Nous ne citerons que le sixain suivant :

S'il pleut à Saint-Laurent, (la 10)
La pluie arrive à temps ;
A Notre-Dame même (le 15)
Chaque année l'aime ;
Mais à la Saint-Barthélemy (le 24)
Tout le monde en fait fi !

On se souvient de ce professeur de chimie qui, faisant une expérience devant Napoléon 1^{er}, lui dit :

— Sire, ces deux gaz vont avoir l'honneur de se combiner devant Votre Majesté.

Nous trouvons dans un petit journal de province quelque chose d'analogue.

Cette feuille donnant des vers adressés par M. Victor Hugo à M^{me} Judith Mendès, fille de Théophile Gautier, les fait précéder de ces lignes :

« Le journal la *Renaissance* publie aujourd'hui un sonnet qui, entre autres qualités, a l'honneur d'être le premier et le seul sonnet de Victor Hugo ! »

Par arrêté du ministre des finances :

M. Ducuit, percepteur à Vif (Isère), 2^e classe, a été nommé percepteur à Goncelin (Isère), 2^e classe.

M. Baydot, commis de la trésorerie d'Afrique, a été nommé percepteur à Vif (Isère), 2^e classe.

A la dernière foire de Bourg, il a pu presque continuellement depuis l'ouverture du marché jusqu'à la clôture. Les acheteurs s'y étaient rendus en grand nombre; les vendeurs n'y étaient pas aussi nombreux qu'on l'avait présumé; cette abstention s'explique par l'abondance et la bon marché des laines qui permettent de repeupler les étables dépeuplées de la cherté précédente.

Les transactions néanmoins ont été rapides et assez importantes pour le bétail de boucherie, dont les prix se sont élevés. On remarque dans des bœufs italiens de belle qualité. Le taux du bétail de travail reste stationnaire.

Voici les cours :

Bœufs, 1^{re} qualité, de 85 à 90 fr. les 100 kilog.; 2^e qualité, vaches comprises de 70 à 80 fr.; vaux, 1^{re} qualité, de 100 à 105 fr. les 100 kilog.; 2^e qualité, de 85 à 90 fr.

Porcs, 1^{re} qualité, de 100 à 104 fr. les 100 kil., sur pied; 2^e qualité, de 80 à 85 fr.

Animaux amenés à la foire de Bourg du 7 août.

Bœufs, 329; vaches, 451; chevaux et mulets, 24; vaux, 210; porcs au-dessus d'un an, 73; porcs au-dessous d'un an, 805; moutons, 33.

A la Grenette, le marché n'était pas très-

considérable, il s'y est vendu 1,200 doubles décalitres de blé nouveau et plus de 2,000 de blé vieux. Il y a une baisse dans le prix moyen de ce blé. On amène peu de colza; le droit perçu à l'entrée sur cette graine n'est peut-être pas sans influence sur cette situation.

Isère. — Le barreau de Grenoble a constitué avant-hier son conseil de l'ordre pour l'année juridique 1872-1873.

M. Parge a été élu bâtonnier.

M. Denantes, Casimir de Ventavon, Auzias, Louis Michal, Sisteron, Victor Arnaud, Giraud, Gueymard et Frédéric Périer ont été élus membres du conseil de l'ordre.

On a abattu l'autre jour à Grenoble un arbre qui avait son histoire et un nom glorieux. Le *Connétable* n'est plus.

C'était le doyen des marronniers du jardin de la ville. Planté par le dernier des connétables sur la terrasse de l'hôtel de Lesdiguières, qui fut plus tard acheté par la ville (1719), il avait, comme pour justifier son nom, des états de services militaires où figure une glorieuse blessure.

En 1815, il reçut vaillamment dans ses flancs un boulet autrichien. L'extraction du projectile fut opérée avec précaution; néanmoins la santé de l'arbre en fut ébranlée et depuis on le vit dépérir. Mais ce vaillant témoin des âges précédents mit longtemps à mourir; il fallut enfin que la hache et la scie vinssent terminer sa vie.

Si on ne l'a pas laissé mourir en paix, c'est que sa ruine devenait un danger public. Un jour déjà, il y a quelques années, une de ses grosses branches tomba, un jour de fête, sur la foule groupée sous la terrasse et y causa de funestes accidents.

La population de Grenoble ne l'a pas moins vu disparaître avec un sentiment de regret; la terrasse lui semble en deuil depuis qu'elle est vide de ce vaste et puissant branchage.

LOIRE. — Jeudi 8 août, M. Picard, ingénieur, avait convoqué à l'hôtel-de-Ville de Saint-Etienne les conseillers généraux, les maires d'un certain nombre de communes et plusieurs particuliers pour les engager à prêter leurs concours effectif aux trois chemins de fer d'intérêt local qu'il projetait de Saint-Etienne au Rhône par Pelussin, de Saint-Etienne à Lyon par Brignais, et de Firminy à Saint-Etienne par Roche-la-Molière.

Après que M. Picard eut exposé ses plans et ses moyens d'action, la réunion, considérant de quel avantage ces chemins seraient pour l'arrondissement de Saint-Etienne, choisit dans son sein une commission d'initiative chargée de centraliser les offres de subvention faites ou à faire par les municipalités intéressées.

SAVOIE. — Les 10, 11 et 12 août courant aura lieu sur le lac du Bourget une grande fête nautique. Joutes, course à la voile et à l'aviron, chasse aux canards, pantomimes aux flambeaux, etc.

GIROIRE. — Le jour où a paru le numéro exceptionnel du *Figaro*, l'administration de ce journal a expédi

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 10 Août 1872

SOIES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PESSE
26 Organsins	18	2	3	1	1	1	1	2155
27 Trames	11	1	2	1	1	1	1	2539
28 Grèges	10	1	2	1	1	1	1	1974
29 Diverses	10	1	2	1	1	1	1	
30 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
31 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

BALLOTS PESÉS

2 Organsins	2	1	1	1	1	1	1	34
3 Trames	1	1	1	1	1	1	1	67
4 Grèges	1	1	1	1	1	1	1	458
5 Diverses	1	1	1	1	1	1	1	
6 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
7 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

Dernier numéro placé des soies et bobines de puis le 1^{er} du mois. 861

Dernier numéro des laines. 276

Dernier numéro des ballots pesés. 276

AUBERNAIS, 10 Août.

16 Organsins 1664

3 Trames 282

2 BalLOTS pesés 36

Total 2174

Opérations de décreusage.

Dernier numéro placé. 174

Total du 1^{er} au 9. 15074

Condition publique des Soies de Lyon, du 2 au 9 août 1872.

SOIES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PESSE
26 Organsins	18	2	3	1	1	1	1	2155
27 Trames	11	1	2	1	1	1	1	2539
28 Grèges	10	1	2	1	1	1	1	1974
29 Diverses	10	1	2	1	1	1	1	
30 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
31 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

Condition publique des Soies de Lyon, du 2 au 9 août 1872.

SOIES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PESSE
26 Organsins	18	2	3	1	1	1	1	2155
27 Trames	11	1	2	1	1	1	1	2539
28 Grèges	10	1	2	1	1	1	1	1974
29 Diverses	10	1	2	1	1	1	1	
30 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
31 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

Condition publique des Soies de Lyon, du 2 au 9 août 1872.

SOIES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PESSE
26 Organsins	18	2	3	1	1	1	1	2155
27 Trames	11	1	2	1	1	1	1	2539
28 Grèges	10	1	2	1	1	1	1	1974
29 Diverses	10	1	2	1	1	1	1	
30 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
31 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

Condition publique des Soies de Lyon, du 2 au 9 août 1872.

SOIES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PESSE
26 Organsins	18	2	3	1	1	1	1	2155
27 Trames	11	1	2	1	1	1	1	2539
28 Grèges	10	1	2	1	1	1	1	1974
29 Diverses	10	1	2	1	1	1	1	
30 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
31 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

Condition publique des Soies de Lyon, du 2 au 9 août 1872.

SOIES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PESSE
26 Organsins	18	2	3	1	1	1	1	2155
27 Trames	11	1	2	1	1	1	1	2539
28 Grèges	10	1	2	1	1	1	1	1974
29 Diverses	10	1	2	1	1	1	1	
30 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
31 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

SAINT-ETIENNE, 10 août 1872

SOIES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PESSE
26 Organsins	18	2	3	1	1	1	1	2155
27 Trames	11	1	2	1	1	1	1	2539
28 Grèges	10	1	2	1	1	1	1	1974
29 Diverses	10	1	2	1	1	1	1	
30 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
31 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

BALLOTS PESÉS

2 Organsins	2	1	1	1	1	1	1	34
3 Trames	1	1	1	1	1	1	1	67
4 Grèges	1	1	1	1	1	1	1	458
5 Diverses	1	1	1	1	1	1	1	
6 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
7 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

Dernier numéro placé des soies et bobines de puis le 1^{er} du mois. 861

Dernier numéro des laines. 276

Dernier numéro des ballots pesés. 276

AUBERNAIS, 10 Août.

16 Organsins 1664

3 Trames 282

2 BalLOTS pesés 36

Total 2174

Opérations de décreusage.

Dernier numéro placé. 174

Total du 1^{er} au 9. 15074

Condition publique des Soies de Lyon, du 2 au 9 août 1872.

SOIES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PESSE
26 Organsins	18	2	3	1	1	1	1	2155
27 Trames	11	1	2	1	1	1	1	2539
28 Grèges	10	1	2	1	1	1	1	1974
29 Diverses	10	1	2	1	1	1	1	
30 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
31 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

BALLOTS PESÉS

2 Organsins	2	1	1	1	1	1	1	34
3 Trames	1	1	1	1	1	1	1	67
4 Grèges	1	1	1	1	1	1	1	458
5 Diverses	1	1	1	1	1	1	1	
6 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
7 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

Dernier numéro placé des soies et bobines de puis le 1^{er} du mois. 861

Dernier numéro des laines. 276

Dernier numéro des ballots pesés. 276

AUBERNAIS, 10 Août.

16 Organsins 1664

3 Trames 282

2 BalLOTS pesés 36

Total 2174

Opérations de décreusage.

Dernier numéro placé. 174

Total du 1^{er} au 9. 15074

Condition publique des Soies de Lyon, du 2 au 9 août 1872.

SOIES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PESSE
26 Organsins	18	2	3	1	1	1	1	2155
27 Trames	11	1	2	1	1	1	1	2539
28 Grèges	10	1	2	1	1	1	1	1974
29 Diverses	10	1	2	1	1	1	1	
30 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
31 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

BALLOTS PESÉS

2 Organsins	2	1	1	1	1	1	1	34
3 Trames	1	1	1	1	1	1	1	67
4 Grèges	1	1	1	1	1	1	1	458
5 Diverses	1	1	1	1	1	1	1	
6 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	
7 Laines	1	1	1	1	1	1	1	

Dernier numéro placé des soies et bobines de puis le 1^{er} du mois. 861

Dernier numéro des laines. 276

Dernier numéro des ballots pesés. 276

AUBERNAIS, 10 Août.

16 Organsins 1664

3 Trames 282

2 BalLOTS pesés 36

Total 2174

SPECTACLES ET CONCERTS

12 Août.

GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui Lundi, 12 Août 1872

DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS DE

LA CHATTE BLANCHE

grande féerie

en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères, jouée par les artistes du théâtre de la Gaité, de Paris. — Décors et costumes entièrement neufs. — Trois grands ballets, réglés par M. Justant, et exécutés par 100 danseuses.

A dix heures, splendide Tableau des Oiseaux.

On commencera à 7 heures 1/2.

AVIS. — Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 6 heures du soir, à la façade du théâtre, sous le grand vestibule. — On peut s'y procurer, à l'avance, des places pour toutes les représentations de la Chatte Blanche. — Les cartons pris le soir, au bureau, sont valables que pour la représentation du soir.

Mardi, 20 Août 1872

Clôture des représentations de la Chatte Blanche

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DE BELLECOUR.

Première partie.

1. Ouverture du Trompette de M. le Prince (Bazin).

2. Révérence sur l'Océan, valse (Gungl).

3. Fantaisie sur Robert le Diable (Génin).

4. Ouverture des Diamants de la Couronne (Auber).

Deuxième partie.

1. Fantaisie sur Hernani (A. Luigini fils).

2. La Polonoise du Struensee, (Meyerbeer).

3884

3. Air du S'abat (Rossini).

4. Galop des Sirènes (Neumann).

Le concert sera renvoyé au lendemain, avec le même programme, en cas de mauvais temps.

On commencera à 8 heures 1/4.

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS

Les Brigands, opéra-bouffe, musique de J. Offenbach.

On commencera à 8 heures.

Crédit Lyonnais

Palais du commerce.

Le Crédit Lyonnais bonifie actuellement à ses déposants les taux d'intérêts ci-après :

Dépôts à vue..... 3 0/0

" de 3 à 5 mois..... 4 0/0

" de 6 à 11 mois..... 4 1/2 0/0

" de 1 an et au-dessus 5 0/0

Il reçoit tous les titres en dépôt et encaisse les dividendes, au crédit du déposant, sur un compte productif d'intérêts. Il délivre des chèques sur Paris, Marseille et Londres. 3850

Classe de 1871

Une tontine de famille est ouverte au café Dumaine, place des Jacobins, 4. Les pères de famille ou intéressés qui voudraient en faire partie, sont invités à s'y présenter dans le plus bref délai.

3884

DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32

2855

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39, successeur de Me Andrieux.

VENTE

par la voie de la licitation judiciaire, à laquelle les étrangers sont admis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

D'UNE MAISON

située à Lyon rue Juiverie et rue Octavio-Mey, 9, indivise entre le sieur Claude Decrand et les maris généraux.

Affectation au samedi trente-un août mil huit cent soixante-douze, à midi, au palais de Justice.

Noms, qualités et demeure des parties.

Procédure.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Claude Decrand, propriétaire, demeurant à Couzon, au Mont-d'Or.

Lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de Me Jean-Marie Terras, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue de la Bourse, 39.

En présence de :

Dame Marie Joly, épouse du sieur Pierre Géraud, et ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Lyon, rue Dubois, 46.

Lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de Me Claude Goutorbe, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Perrandière, 21.

En exécution d'un jugement contradictoire rendu par la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, le trois août mil huit cent soixante-douze, enregistré et expédié.

Désignation de l'immeuble à vendre.

L'immeuble à vendre consiste en une maison, située à Lyon, rue Juiverie et rue Octavio-Mey, 9, en cinquième arrondissement municipal ; elle est construite en pierres et couverte en tuiles creuses ; elle possède deux façades, l'une sur la rue Juiverie et l'autre sur la rue Octavio-Mey.

Cette maison se compose de caves voûtées, d'un rez-de-chaussée, quatre étages et mansardes.

La façade sur la rue Octavio-Mey a, au rez-de-chaussée, une ouverture de portes pour magasin et une croisée et à chacun des

étages supérieurs deux ouvertures de fenêtres.

La façade sur la rue Juiverie est percée, au rez-de-chaussée, d'une ouverture de magasin et de deux ouvertures de croisées et à chacun des deux étages de trois fenêtres.

La maison est desservie par une allée prenant jour sur la rue Octavio-Mey et par un escalier en pierres ; cette allée et l'escalier dont s'agit sont, ainsi que la cour et les cabinets d'aisances, communs avec les maisons Decrand et Menut, qui paraissent ne former, avec la maison mise en vente, qu'un seul immeuble ; la cave est également commune entre les mêmes propriétaires ; la maison est confinée au nord par la rue Octavio-Mey, à l'est par la rue Juiverie et à l'est par la maison Menut.

Enchères.

En conséquence, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, l'immeuble ci-dessus désigné sera vendu et adjugé aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de Justice, le samedi trente-un août mil huit cent soixante-douze, de midi à la fin de la séance, au-dessus de la mise à prix de vingt mille francs, fixée par le jugement du trois août mil huit cent soixante-douze, ci 20,000 f.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

S'adresser, pour renseignements, à Me Terras, avoué poursuivant, et à Me Goutorbe, avoué colicitant, et pour avoir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon.

VENTE JUDICIAIRE

Le mardi treize août mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, il sera procédé sur la place de la Croix-Rouge, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets saisis tels que fauteuils de bureau, canapés, chaises, bureaux, tables, glace, thermostat, coffre-fort, rayonnages, etc., etc.

3876

VENTE JUDICIAIRE

Le mardi treize août mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, il sera procédé